



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

Feuillet n°

Arrêté du  
12/05/2023

**ARRÊTÉ PORTANT**  
**règlementation de stationnement des forains pour la fête**  
**locale**

Acte n° 2023-6.1/54

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de la Fête locale du 23 au 25 juin 2023,

Vu l'arrivée des forains à partir du dimanche 18 juin 2023,

Vu la demande du service Fêtes et Cérémonie de la Mairie de Lherm,

Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

**Article 1** : du dimanche 18 juin à 8h00 au mardi 27 juin 2023 à 12h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- sur le parking devant la MJC en remontant des écoles
- parking entre la chaufferie bois et le gymnase
- parking derrière la salle polyvalente, chemin de la Chêneraie
- espace verts aire de jeux à côté de la crèche

**Article 2** : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux.

**Article 3** : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Article 4** : le Commandant de la Brigade de gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric Pasian



Auto tampon  
M. MONTAU  
GAUBERT